



DECRET D/2021/ 0034 /PRG/CNRD

PORTANT NOMINATION D'UN MINISTRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

la Charte de la Transition ;

la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique;

le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise de possession du pouvoir par les forces de défense et de sécurité;

l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur.

le Décret D/2021/08/PRG/CNRD portant nomination d'un Premier Ministre et du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Sur Proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur **Abdoulaye DIALLO** précédemment Attaché de Défense en Algérie est nommé Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile.

Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 21 OCT 2021



Colonel Mamadi DOUMBOUYA